



Ré-ouverture Auto-entreprise

Par Hanane

Bonjour,

J'ai créé une auto-entreprise en 2022 dont l'activité a été déclarée en cessation par l'URSSAF au bout d'un an car je ne déclarais aucun chiffre d'affaire parce que j'en n'avais pas. J'étais en parallèle salariée et je n'avais pas le temps de m'en occuper, d'autant plus que le seul contrat que j'avais n'a finalement pas vu le jour.

Aujourd'hui mon objectif est de reprendre mon activité à temps complet. Puis-je la ré-ouvrir ou dois-je ouvrir une nouvelle activité avec un nouveau SIRET? Aussi j'aimerais lui donner une raison sociale afin que je ne mette pas mon nom et prénom en avant.

Je vous remercie pour vos conseils

Cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Voir nouvelle inscription auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour créer une nouvelle auto-entreprise.